COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N°2

25 juillet 2023

Siège de la Ligue – Lisieux

Présents : Liberge Jean - Président,
Lecornu Pierre, Quesnel Michel, Lefevre Dominique, Mouillard Bernard, Guesnon Albert,

Excusés : Aubert Thierry, Lecossu Didier, Cheradame Philippe, Denis Rouxelin, Bourel Valérie, Baillard Patrick, Sanson Sylvie, Louise Jean- Pierre, Blanchetière Jean,

Assistent : Riviere Léo,

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

1- ADOPTION PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal n°01 en date du 18 juillet 2023.

2- AFFAIRES A EXAMINER ET COURRIERS

COURRIER – USON MONDEVILLE

Courrier de l'USON MONDEVILLE – Horaire du championnat Régional U16F

La Commission,
Après avoir pris connaissance du courrier de l'USON MONDEVILLE
Conformément à l'article 11 du règlement de la compétition :
« Les rencontres se déroulent en principe le samedi à 15 h 00 »
Dit que les rencontres seront fixées à 15H00 et qu'il appartient à l'USON MONDEVILLE d'obtenir l'accord de son adversaire via une demande Footclubs pour modifier l'heure des rencontres.

25906005 - Coupe de France - 20.08.2023 - Us Epouville - Ca Harfleur Beaulieu

Forfait déclaré du Ca Harfleur Beaulieu

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au club du Ca Harfleur Beaulieu sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'Us Epouville sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du Ca Harfleur Beaulieu l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 104 euros directement débités sur le compte du club.

25906007 - Coupe de France - 20.08.2023 - US SENNEVILLE - CAUX FC

Retrait d'engagement de l'Us Senneville

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Procède au retrait d'engagement du Fc Senneville pour la Coupe de France,
Dit que le club de Caux Fc est qualifié pour le prochain tour.

25906023 - Coupe de France - 20.08.2023 - CS IVRY LA BATAILE - RC DU MUIDS VAUVRAY

Forfait déclaré du Rc Du Muids Vauvray

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au club du Rc Du Muids Vauvray sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de Cs Ivry La Bataille sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du Rc Du Muids Vauvray l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 104 euros directement débités sur le compte du club.

COURRIER DE L'US LOUVIERS

Courrier de l'Us Louviers – Occupation terrain CDF

La Commission,
Prenant connaissance que les rencontres suivantes de Coupe de France sont programmées sur la même installation le même jour, à savoir :

- US LOUVIERS – AS ROUTOT
- FC SEINE EURE – FC CHARLEVAL

Prenant connaissance des dispositions de l'article 6 du Règlement de la Coupe de France,
Dit que le match de l'US LOUVIERS a été tiré en premier et qu'à ce titre il est prioritaire.
En conséquence, la Commission demande au FC SEINE EURE de trouver un terrain de repli avant le mardi 08 aout 2023 à 12H00.

Sans réponse de leur part, la rencontre sera inversée et se jouera au FC CHARLEVAL.

COUPE DE FRANCE FEMININE
49 équipes engagées

- 5 équipes qualifiées pour le Tour Fédéral :
  - 4 équipes de la phase régionale (dont Sm Caen – D3 F)
  - 1 équipe exempte de la phase régionale (Havre AC – D1 F)

1er tour :

- 35 équipes exemptes (33 équipes L.F.N + Havre AC et Sm Caen)
- 14 équipes rentrantes
  7 vainqueurs.

2ème tour :

- 22 équipes exemptes (20 équipes L.F.N + Havre Ac et Sm Caen)
- 20 équipes participantes = 7 vainqueurs du 1er tour + 13 équipes rentrantes
  10 vainqueurs

3ème tour :

- 2 équipes exemptes (Havre Ac et Sm Caen)
- 30 équipes participantes = 10 vainqueurs du 2ème tour +20 équipes rentrantes
  15 vainqueurs

4ème tour :

- 1 équipe exempte (Havre Ac)
- 16 équipes participantes = 15 vainqueurs du 3ème tour + 1 équipe rentrante (SM CAEN - D3 F)
  8 vainqueurs

5ème tour :

- 1 équipe exempte (Havre Ac)
- 8 équipes participantes = 8 vainqueurs du 4ème tour
  4 vainqueurs qualifiés pour le 1 er tour fédéral + Le HAVRE AC 500052 (Division 1)

TIRAGE DU 1er TOUR – 03/09/2023

La Commission,
Après avoir exempté :

- Les clubs évoluant dans les championnats nationaux (2 clubs),
- Les clubs évoluant dans les championnats régionaux (28 clubs),
- Les clubs descendant en championnat départemental (2 clubs),
- Les trois clubs les mieux classés du championnat Inter-District saison précédente (3 clubs),

Procède au tirage dans des groupes géographique et dit que les rencontres auront lieu le dimanche 03 septembre 2023 à 15H00 chez le premier club cité :

- S.Urville Nacquevill - Es Des Marais
- Aj St Hilaire Pv - Bourguebus Soliers F
- Us Le Sap - Fc Serquigny Nassand
- J. Fertoise Bagnoles - Av. De Messei
- Usc Mezidon Fb - C.H.L. Terre Et Mer
- Sch Football - Fc Sud Ouest Caen
- Fc Dieppe - Fc Du Nord Ouest

4- COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Coupe Gambardella Crédit Agricole
170 équipes engagées

- 9 équipes qualifiées pour le 1er tour fédéral :
  - 5 équipes qualifiées pour le 1er tour Fédéral
  - 4 équipes du championnat National U19 (US QUEVILLY RM – LE HAVRE AC – SM CAEN – US AVRANCHES MSM)

Compte tenu du nombre d'engagés, un tour supplémentaire s'impose par rapport à la saison précédente. Afin d'impacter le moins de club possible, la Commission décide de faire rentrer un minimum d'équipe.

1er tour :

- 158 équipes exempts (153 équipes L.F.N + US QUEVILLY RM – LE HAVRE AC – SM CAEN – US AVRANCHES MSM)
- 12 équipes participantes = 12 équipes rentrantes

6 vainqueurs

2ème tour :

• 4 équipes exemptes (US QUEVILLY RM – LE HAVRE AC – SM CAEN – US AVRANCHES MSM)
• 160 équipes participantes = 154 équipes rentrantes + 6 vainqueurs du 1er tour

80 vainqueurs.

3ème tour :

• 4 équipes exemptes (US QUEVILLY RM – LE HAVRE AC – SM CAEN – US AVRANCHES MSM)
• 80 équipes participantes = 80 vainqueurs du 1er tour

40 vainqueurs

4ème tour :

• 4 équipes exemptes (US QUEVILLY RM – LE HAVRE AC – SM CAEN – US AVRANCHES MSM)
• 40 équipes participantes = 40 vainqueurs du 2ème tour

20 vainqueurs

5ème tour :

• 4 équipes exemptes (US QUEVILLY RM – LE HAVRE AC – SM CAEN – US AVRANCHES MSM)
• 20 équipes participantes = 20 vainqueurs du 3ème tour

10 vainqueurs

6ème tour – Finale Régionale

• 4 équipes exemptes (US QUEVILLY RM – LE HAVRE AC – SM CAEN – US AVRANCHES MSM)
• 10 équipes participantes = 10 vainqueurs du 4ème tour

5 Vainqueurs & 4 équipes exemptes soit 9 participants à la phase F.F.F.
(US QUEVILLY RM – LE HAVRE AC – SM CAEN – US AVRANCHES MSM)

TIRAGE DU 1er TOUR – 02 SEPTEMBRE 2023

La Commission,
Après avoir exempté tous les clubs ayant participé à l'édition 2022/2023 de la Coupe Gambardella (137 clubs),
Procèdent au tirage au sort de 12 clubs qui participeront au 1er tour à raison de :

- 2 clubs du District du Calvados : Us Pont l'Evêque- Grpt Blainville BB
- 2 clubs du District de la Manche : US Ducey Isigny – Us St Martin St Jean
- 2 Clubs du Districts de l'Orne : A. Chailloue – Grpt Jeunesse Fc
- 2 Clubs du District de l'Eure : As Routot – Stade Vernolien
- 4 Clubs du District de Seine-Maritime : Us Epouville – Fc Boos – Fc La Varenne – Us St Thomas

Puis, dans des groupes géographiques établis par District, la Commission procède au tirage et dit que les rencontres auront lieu le samedi 02 septembre 2023 à 15H00 chez le premier club cité :

- Us Ducey Isigny - Us St Martin St Jean
- Chailloue - Grpt Jeunesse Fc
- Grpt Blainville Bb - Us Pont L'Eveque
- Fc Boos - Fc La Varenne
- Us St Thomas - Us Epouville
- Stade Vernolien - As Routot

5- PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le 22 aout 2023

Le Président

Jean Liberge

Le Secrétaire

Pierre Lecornu